

## TITRE SIXIÈME

## Activité internationale

En 2005, le Haut Conseil a poursuivi les relations qu'il avait établies avec ses homologues étrangers lors de sa première année d'activité. Il a par ailleurs participé à différentes manifestations internationales ayant pour thème l'audit et intégré le groupe d'experts mis en place par la Commission européenne dans le cadre de la huitième directive.

## CHAPITRE I

## Participation du Haut Conseil aux manifestations internationales

## Section 1

## Manifestations internationales

Le Haut Conseil a participé à des réunions, tables rondes ou forums sur l'audit, organisés soit par des organismes régulateurs de la profession d'auditeur, soit par des régulateurs des marchés financiers, soit par des instances représentatives de la profession d'auditeur dans le monde ou encore par les grands cabinets d'audit mondiaux. Ces réunions ont permis d'organiser des débats sur les aspects internationaux de la supervision des cabinets d'audit.

Par ailleurs, les régulateurs de la profession d'auditeur qui avaient décidé en septembre 2004, à l'issue de la conférence du *Financial Stability Forum*<sup>40</sup>, de tenir à l'avenir des tables rondes périodiques, se sont réunis deux fois en 2005. La première de ces réunions a été organisée par l'homologue américain du Haut Conseil, le *Public Company Accounting Oversight Board* (PCAOB), à Washington, les 23 et 24 mars 2005. La seconde a été organisée par l'homologue anglais du Haut Conseil, le

<sup>40</sup> cf. rapport annuel 2004 du Haut Conseil page 97. Le *Financial Stability Forum* (FSF), mis en place en 1999, regroupe régulièrement différents responsables en matière de stabilité financière à l'échelle nationale ou internationale (banques centrales, organismes de supervision, ministère des finances, institutions financières internationales et experts de la banque centrale européenne).

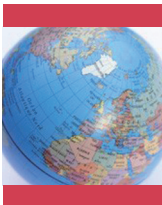
*Financial Reporting Council* (FRC) à Londres, le 18 octobre 2005. Ces tables rondes ont permis un partage d'expériences entre les organismes participants et favorisé des rapprochements de vues sur la manière de mettre en place la supervision des auditeurs. Les thèmes tels que le contrôle de qualité, les normes internationales d'audit ainsi que la coopération internationale ont été débattus au cours de ces rencontres. La diversité des systèmes juridiques est apparue comme un obstacle à la coopération internationale. Une réflexion commune est d'ores et déjà engagée sur ce thème. À l'issue de ces deux premières tables rondes, un consensus s'est dégagé pour créer un organe officiel qui se substituerait aux tables rondes périodiques : l'*International Forum of Independent Audit Regulators* (IFIAR). Pour faciliter la mise en place de ce forum, un groupe de travail<sup>41</sup> a été créé dès octobre 2005 afin d'en déterminer les missions exactes et l'organisation interne. Les résultats des travaux de ce groupe ont été présentés au cours de la table ronde organisée le 14 mars 2006 à Sydney (Australie). La création officielle du forum IFIAR devrait intervenir à Paris lors de la prochaine table ronde organisée par le Haut Conseil.

## Section 2

## Rencontres avec des pays qui ne sont pas encore dotés de systèmes de supervision de la profession d'auditeur

Le Haut Conseil a été sollicité à plusieurs reprises par des pays projetant d'établir un système de supervision de la profession d'auditeur. Ces pays ont souhaité notamment que le Haut Conseil fasse part de sa pratique et décrive la supervision du système de contrôle de qualité français.

<sup>41</sup> *Working group* : groupe de travail dans lequel étaient représentés l'Australie, le Canada, le Japon, les Pays-Bas, l'Allemagne, la France, et la Grande-Bretagne (qui en assurait la présidence).



Ainsi, en octobre 2005, le Haut Conseil a rencontré une délégation russe composée de représentants du ministère de l'économie, de professionnels de l'audit ainsi que de représentants du monde de l'entreprise.

Le Haut Conseil a également été convié par la Banque mondiale à participer à une conférence en mars 2006. Cette manifestation a été l'occasion de présenter la nouvelle huitième directive relative au contrôle légal des comptes à des pays du centre-sud et du sud-est de l'Europe souhaitant adhérer à l'Union européenne ou s'inspirer de cette directive pour réformer leur propre législation.

## CHAPITRE 2

### Relations bilatérales

En 2005, le Haut Conseil a rencontré ses homologues américains, anglais et allemands.

#### Section 1

#### *Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB)*

Au cours de l'année 2005, le Haut Conseil a poursuivi les échanges engagés dès 2004 avec son homologue américain. Les deux organismes de supervision avaient notamment pour objectif d'aboutir à une reconnaissance mutuelle des systèmes de supervision du contrôle de qualité. Entre septembre 2005 et janvier 2006, le Haut Conseil et le PCAOB ont organisé des réunions de travail en y associant la Compagnie nationale afin d'évaluer les divergences et les convergences entre les systèmes respectifs de contrôle de qualité. Ces travaux ont permis à chacune des autorités de connaître avec précision les procédures du système de contrôle de qualité mis en place par son homologue. Elles n'ont pas encore abouti à la conclusion d'un accord de reconnaissance mutuelle compte tenu des divergences constatées entre les deux systèmes.

#### Section 2

#### *Professional Oversight Board for Accountancy (POBA), organe du Financial Reporting Council (FRC)*

Le Haut Conseil a maintenu des contacts réguliers avec son homologue anglais après leur première rencontre en février 2005 à Londres. Dans le cadre de ces relations, le Haut Conseil a organisé, le 10 mars 2006, une réunion avec son homologue pour définir les bases d'une coopération dans le cadre de la huitième directive et comparer les deux systèmes de contrôle de qualité. Le principe d'une rencontre annuelle entre le POBA et le Haut Conseil a été décidé à l'issue de cette réunion.

#### Section 3

#### *AbschlussPrüferaufsichtskommission ou Auditor Oversight Commission (AOC)*

Le Haut Conseil a rencontré son homologue allemand, représenté par son président et son vice-président le 14 septembre 2005 à Paris. Cette première rencontre a permis aux deux organes de mieux appréhender le fonctionnement de leurs systèmes de supervision respectifs. L'AOC et le Haut Conseil seront conduits à travailler ensemble tant dans le cadre européen qu'international.

## CHAPITRE 3

### Coopération dans le cadre de la huitième directive

Le secrétaire général a participé aux deux sous-groupes relatifs à la coopération créés par le comité plénier de l'EGAOb<sup>42</sup> : le sous-groupe « coopération » et le sous-groupe dit *Scoreboard* relatif à aux informations

<sup>42</sup> cf. titre 1 – chapitre 1.

sur les systèmes de supervision publique européens et étrangers<sup>43</sup>.

### Section 1

#### Sous-groupe « coopération »

Les premiers travaux de ce sous-groupe de travail ont permis d'identifier les obstacles à la coopération rencontrés par les pays de l'Union dans le cadre de la transposition des dispositions de la huitième directive modernisée. À l'issue d'un état des lieux initial, le groupe s'est attaché à prévoir les solutions à mettre en place pour une coopération effective entre les organes de supervision. Ces travaux seront suivis de propositions destinées à lever les obstacles à la coopération internationale.

### Section 2

#### Sous-groupe « Scoreboard »

Ce sous-groupe a pour objectif de dresser un tableau d'indicateurs permettant de vérifier, pour chaque État membre, le respect de la huitième directive. Seront ainsi identifiés, le cas échéant, les pays qui devront modifier leur législation et leur réglementation professionnelle pour se conformer à la huitième directive. Ce sous-groupe évaluera également les systèmes de supervision publique des États tiers, en vue faciliter la mise en place d'une coopération entre ces États et les États membres de l'Union européenne.

<sup>43</sup> Le secrétariat général participe par ailleurs au troisième sous-groupe de travail de l'EGAOB, qui se consacre à l'examen des normes internationales d'audit (cf. titre 2 – activité normative sur ce sujet).

